

Date de convocation :
21 Octobre 2024

Date d'affichage :
21 Octobre 2024

Nombre de
conseillers
En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 16

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme DIEN-BRÉANT Céline - Mme GILLET Nadine - M. NORMAND Alain - M. RAULIN Patrick - M. REMY Michel - M. THIRAUT Alexis - M. THIRAUT Damien - M. UGOLETTI Olivier.

Absents excusés : M. GOSSET Cyril (Pouvoir à M. THIRAUT Alexis) - M. LECUYER Damien (Pouvoir à M. BÉZIERS Laurent) - Mme LOUIS Chantal (Pouvoir à Mme DEHOVE Claude) - Mme REMY Élisabeth (Pouvoir à M. COINTE Frédéric) - Mme THÉPAUT Chrystel - Mme VARUTTI Emilie.

Absents : Mme REGNIER Aurélia.

M. THIRAUT Alexis a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

55-2024
SUBVENTION
COMMUNALE
POUR
L'ASSOCIATION
SPORTIVE DU
COLLÈGE
FROËLICHER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par l'association sportive du collège Froëlicher de Sissonne, pour l'obtention d'une subvention pour la participation aux championnats de France UNSS de badminton par équipes excellence. 3 jeunes de Saint-Erme se sont brillamment qualifiés suite à leur excellent résultat lors du championnat académique du 10 avril dernier à Crèvecœur, confirmant ainsi leur belle réussite de l'année précédente où ils étaient parvenus à se hisser au plus haut niveau de compétition scolaire. Pour mener cette qualification à bien, l'association a besoin de financement.

L'année dernière, le budget total de ce championnat de France était de 2 282 €, les dépenses les plus importantes concernaient l'hébergement et le transport. Les dons et subventions perçus ont permis d'obtenir 1 530 € de recettes soit un déficit de 752 € qui a été supporté par l'association.

Les finances sont de plus en plus impactées par l'augmentation des tarifs de transports. Le déficit de l'année dernière correspond à deux à trois après-midis de compétition sur Laon et l'association ne souhaite pas se retrouver dans la position de devoir choisir. Cette année, le montant des dépenses s'annonce identique à l'année dernière et les aides incertaines.

Après étude de cette demande par la commission des finances, cette dernière propose une subvention communale d'un montant de 300 € (Trois cent euros).

Après étude et discussion, le conseil municipal **accepte** de verser une subvention d'un montant de 300 € (Trois cent euros) à l'association sportive du collège Froëlicher de Sissonne à **l'unanimité** des suffrages exprimés.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Alexis THIRAUT,
Le secrétaire de séance.

Alain NORMAND,
Le Maire.

Publié sur le site internet
le : 06/11/2024